Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
038-213801939-20231212-2023-032D-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

VILLE DE L'ISLE D'ABEAU 38080 - DECISION DU MAIRE

DECISION N°2023-032/D

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la Ville de l'Isle d'Abeau (Isère)

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-029 en date du 03 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-081 en date du 02 Octobre 2023 approuvant la Décision modificative n°1

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-085 en date du 02 Octobre 2023 approuvant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2023

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

objet/libellé	section	dépenses	chapitre	nature
Energie électricité	Fonctionnement	-45 000,00	011	60612
Dotation dépréciation actifs circulants	Fonctionnement	12 000,00	68	6817
Intérêts rattachement des ICNE	Fonctionnement	33 000,00	66	66112

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera transmise au Sous-Préfet(e) de la Tour du Pin ainsi qu'au trésorier de la Verpillière et publiée sur le site internet de la ville.

Fait à l'Isle d'Abeau, le 12 Décembre 2023

Le Maire,
Cyril MARION

MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU 38 (Isère)